



ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2024-49

OBJET : Arrêté de fermeture au public des bâtiments A et B de l'ancien hôpital gériatrique nord-ouest Val d'Azergues

Le Maire d'ALIX,

Vu le code général des collectivités notamment son article L 2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 143-3, R 143-23 et R 143-45 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Considérant que depuis le mois de juin 2023 les bâtiments A (en R-1+3) et le bâtiment B (en r+4) des Hôpitaux Nord-Ouest, sont dépourvus de toute activité sanitaire et médico-sociale.

Vu qu'aucune nouvelle activité n'a été développée sur le site.

Considérant la procédure de cessation du site lancée conjointement par les Hospices Civils de Lyon et les Hôpitaux Nord-Ouest en février 2024.

ARRETE :

Article 1 : Les bâtiments A et B de l'Hôpital Gériatrique Nord-Ouest du Val d'Azergues Type U Catégorie 401 sis 5 Montée du Cardinal Fesch est fermé au public depuis le 1^{er} juillet 2023.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 3 : M. le chef de la brigade de gendarmerie de Anse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation transmise à :

- La Préfecture du Rhône
- Le Département du Rhône
- La C.C.B.P.D. d'Anse
- Le SDMIS du Rhône

Fait à ALIX, le 17.6.2024

Le Maire.

Pascal LEBRUN